

Date de convocation :	1 ^{er} décembre 2023	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023	Présents : 8
		Pouvoir : 3
		Absents : 2
		Votants : 11

Séance du 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. BAILLY Mathieu, M. DELARUE Jacques, Mme LEROYER Sylvia, M. PREVEL Maxime et Mme QUESTEL Huguette.

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique, M. LEREFFAIT Emmanuel et Mme MEISSE-HAMEL Delphine

ABSENTS : Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LE MAROIS Sébastien

**PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A
L'UNANIMITE****2023-39 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Communes

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;

Vu le projet de décision modificative présenté par M. le Maire dont les grandes orientations se résument ainsi :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

Approuve la décision modificative n°1 comme suit :

Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
6411. D-RF	110 000,00	- 200,00	109 800,00
6413. D-RF	26 000,00	- 3 800,00	22 200,00
65311. D-RF	29 000,00	+ 4 000,00	33 000,00

Pour extrait certifié conforme
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire



Sébastien LE MAROIS
Le secrétaire

A blue ink signature of Sébastien Le Marois.

Date de convocation :	1 ^{er} décembre 2023	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023	Présents : 8
		Pouvoir : 3
		Absents : 2
		Votants : 11

Séance du 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. BAILLY Mathieu, M. DELARUE Jacques, Mme LEROYER Sylvia, M. PREVEL Maxime et Mme QUESTEL Huguette.

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique, M. LEREFFAIT Emmanuel et Mme MEISSE-HAMEL Delphine

ABSENTS : Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LE MAROIS Sébastien

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

2023-40 : DEMANDE DE SUBVENTION : REMPLACEMENT MENUISERIES NOUVELLE CLASSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un remplacement des menuiseries est nécessaire dans le cadre d'économie d'énergie.

En ce sens la commune souhaite commencer à partir de cette année les travaux liés aux économies d'énergie à travers le remplacement des menuiseries vétustes des locaux.

Le projet des travaux est estimé 3 301,84 € HT.

Il propose que la commune dépose une demande de subvention dans le cadre de la DSIL projet de rénovation énergétique à hauteur de 2 614,47 € (80%) et finance par ses fonds propres 687,37 € (20%).

Après en avoir entendu, les membres présents décident de charger Monsieur le Maire à la constitution du dossier de demande de subvention au titre de la DSIL projet de rénovation énergétique pour le remplacement des menuiseries de la nouvelle classe et accorde le financement du reste à charge par le bien de ses fonds propres.

Pour extrait certifié
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire



Sébastien LE MAROIS
Le secrétaire

Date de convocation :	1 ^{er} décembre 2023	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023	Présents : 8
		Pouvoir : 3
		Absents : 2
		Votants : 11

Séance du 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. BAILLY Mathieu, M. DELARUE Jacques, Mme LEROYER Sylvia, M. PREVEL Maxime et Mme QUESTEL Huguette.

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique, M. LEREFFAIT Emmanuel et Mme MEISSE-HAMEL Delphine

ABSENTS : Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LE MAROIS Sébastien

**PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A
L'UNANIMITE****2023-41 : DEMANDE DE SUBVENTION FAA FONCTIONNEMENT**

La Métropole Rouen Normandie entend jouer un rôle de solidarité en vue de permettre aux communes de moins de 4 500 habitants un développement équilibré et harmonieux sur l'ensemble du territoire. A ce titre, il y a plusieurs années, elle a créé une aide dans le cadre du versement d'un Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA).

Aujourd'hui la Métropole Rouen Normandie propose un nouveau dispositif de Fonds de concours en fonctionnement aux communes de moins de 4 500 habitants de son territoire.

Le but de ce nouveau dispositif est de contribuer à alléger les charges des communes du territoire de moins de 4 500 habitants en matière d'entretien des équipements communaux d'infrastructure ou de superstructure.

De ce fait Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de ce FAA de fonctionnement.

- CHARGE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement du dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire



Sébastien LE MAROIS
Le secrétaire

Date de convocation :	1 ^{er} décembre 2023	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023	Présents : 8
		Pouvoir : 3
		Absents : 2
		Votants : 11

Séance du 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. BAILLY Mathieu, M. DELARUE Jacques, Mme LEROYER Sylvia, M. PREVEL Maxime et Mme QUESTEL Huguette.

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique, M. LEREFFAIT Emmanuel et Mme MEISSE-HAMEL Delphine

ABSENTS : Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LE MAROIS Sébastien

**PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A
L'UNANIMITE**

2023-42 : DEMANDE DE SUBVENTION FAA ENERGIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité de percevoir un fond de concours en fonctionnement par la Métropole concernant exclusivement les communes de moins de 4 500 habitants, intitulé « FAA Energie ». Il a pour objectif d'aider les « Petites Communes » du territoire à passer le cap difficile de la crise de l'énergie et les conséquences qui en découlent en matière de dégradation de leur budget de fonctionnement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de la Métropole Rouen Normandie l'octroi du FAA Energie et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire**

**Sébastien LE MAROIS
Le secrétaire**



Date de convocation :	1 ^{er} décembre 2023	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023	Présents : 8
		Pouvoir : 3
		Absents : 2
		Votants : 11

Séance du 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. BAILLY Mathieu, M. DELARUE Jacques, Mme LEROYER Sylvia, M. PREVEL Maxime et Mme QUESTEL Huguette.

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique, M. LEREFFAIT Emmanuel et Mme MEISSE-HAMEL Delphine

ABSENTS : Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LE MAROIS Sébastien

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

2023-43 TARIFS MUNICIPAUX 2024

Monsieur le Maire expose que, compte-tenu du contexte économique par les élus, les tarifs communaux doivent évoluer.

Les tarifs du périscolaire, de la location de la salle polyvalente et des concessions du cimetière doivent être revus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

-que le tarif de la cantine passera de 3,45 euros à 3,55 euros à compter du 1^{er} janvier 2024.

-que le tarif de la demi-heure garderie passera de 0,66 euros à 0,70 euros à compter du 1^{er} janvier 2024

-que le tarif des activités du mercredi passeront de 10 euros repas compris à 10 euros + prix du repas soit 3,55 euros à compter du 1^{er} janvier 2024.

-que le tarif de location de la salle polyvalente passera de 290 euros à 300 euros à compter du 1^{er} janvier 2024.

-que le tarif des concessions traditionnelles 30 ans passera de 225 euros à 250 euros à compter du 1^{er} janvier 2024.

-que le tarif des columbarium 15 et 30 ans ne changerait pas.

-que le tarif des cavurnes traditionnelles 30 ans ne changerait pas.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire



Sébastien LE MAROIS
Le secrétaire

Date de convocation :	1 ^{er} décembre 2023	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023	Présents : 8
		Pouvoir : 3
		Absents : 2
		Votants : 11

Séance du 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. BAILLY Mathieu, M. DELARUE Jacques, Mme LEROYER Sylvia, M. PREVEL Maxime et Mme QUESTEL Huguette.

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique, M. LEREFFAIT Emmanuel et Mme MEISSE-HAMEL Delphine

ABSENTS : Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LE MAROIS Sébastien

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

2023-44 TARIF DROIT DE CHASSE

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide à l'unanimité de reconduire la location à l'association des chasseurs de GOUY, représentée par son Président, M. COLLON Jean-Pierre, les biens communaux ci-après désignés :

- I. LE PLESSIS, contenant 2 hectares
- II. LES LONGUES MARES, contenant 10 hectares
- III. SOUS LA VENTE, contenant 2 hectares

La location est consentie pour une année, avec tacite reconduction ou préavis de 6 mois, de part ou d'autres, en cas de non reconduction.

La période de location courue pour le temps de chasse et selon les arrêtés préfectoraux en vigueur.

L'indemnité pour cette location se montera à 80 € par an et sera versée à Monsieur le Receveur Principal.

-que le tarif des cavurnes traditionnelles de 20 ans ne changerait pas.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire



Sébastien LE MAROIS
Le secrétaire

Date de convocation :	1 ^{er} décembre 2023	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023	Présents : 8
		Pouvoir : 3
		Absents : 2
		Votants : 11

Séance du 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. BAILLY Mathieu, M. DELARUE Jacques, Mme LEROYER Sylvia, M. PREVEL Maxime et Mme QUESTEL Huguette.

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique, M. LEREFFAIT Emmanuel et Mme MEISSE-HAMEL Delphine

ABSENTS : Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LE MAROIS Sébastien

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

2023-45 CONVENTION DISTRIBUTEUR A PIZZA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de la SAS JUST QUEEN représentée par Monsieur Frédéric DEPRUN pour l'installation d'un distributeur automatique sur le domaine public communal.

Il explique que la collectivité ne subira aucun coût dû à cette installation et que la société SAS JUST QUEEN prendra les factures électriques à sa charge.

Une redevance d'occupation de 100 euros par an sera adressée à la société SAS JUST QUEEN.

Il propose que ce distributeur soit installé sur l'ancienne place de la mairie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Vu le Code du Commerce,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public, dans les conditions ci-dessus énumérées ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du Domaine Public avec la SAS JUST QUEEN représentée par Monsieur Frédéric DEPRUN.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire



Sébastien LE MAROIS
Le secrétaire

Date de convocation :	1 ^{er} décembre 2023	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023	Présents : 8
		Pouvoir : 3
		Absents : 2
		Votants : 11

Séance du 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. BAILLY Mathieu, M. DELARUE Jacques, Mme LEROYER Sylvia, M. PREVEL Maxime et Mme QUESTEL Huguette.

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique, M. LEREFFAIT Emmanuel et Mme MEISSE-HAMEL Delphine

ABSENTS : Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LE MAROIS Sébastien

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

2023-46 AVIS PDM

Le Plan De Mobilité 2035 définit les principes d'organisation de mobilité, des personnes comme des marchandises, sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et en lien avec les communes limitrophes pour la prochaine décennie.

Pour atteindre les objectifs fixés de parts modales, de qualité de l'air, de consommation d'énergie, de lutte contre l'autosolisme et d'optimisation des coûts de mobilité, le projet de PDM propose un vaste programme d'actions, qui recoupent des thèmes variés comme le vélo, les transports en commun et le train, les espaces publics, la voiture et le stationnement, l'inclusion ou l'innovation.

Dans la continuité de la démarche de révision du PDM, la Métropole nous sollicite en qualité de personne publique associée, au titre de l'article L.1214-15 du Code des Transports, afin d'émettre un avis.

Bien que reconnaissant des réelles avancées sur les items déplacement en vélo par un accroissement des programmes y compris sur le plateau Est des voies vélos et mixtes piétons vélos d'une part et les effort d'accompagnement dans la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre notamment soutien à l'achat de véhicules malgré l'impact négatif de la mise en œuvre des ZFE d'autre part, le conseil constate une non évolution de la solution bus pas de réflexion

avancée sur la liaison bus train Oissel solution plébiscite pour permettre la jonction avec la zone de Tourville la Rivière et la gare d'Oissel et une liaison vers Rouen ou Paris.....

Cette absence-là conduit le conseil à s'abstenir s'agissant ce PDM.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire

Sébastien LE MAROIS
Le secrétaire



A handwritten signature in black ink, corresponding to Sébastien Le Marois, the secretary.

Date de convocation :	1 ^{er} décembre 2023	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	1 ^{er} décembre 2023	Présents : 8
		Pouvoir : 3
		Absents : 2
		Votants : 11

Séance du 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. BAILLY Mathieu, M. DELARUE Jacques, Mme LEROYER Sylvia, M. PREVEL Maxime et Mme QUESTEL Huguette.

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique, M. LEREFFAIT Emmanuel et Mme MEISSE-HAMEL Delphine

ABSENTS : Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LE MAROIS Sébastien

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

2023-47 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les diverses demandes de subventions au Conseil Municipal.

Dans un contexte budgétairement parlant complexe, ces demandes de subventions sont rejetées par le Conseil Municipal.

Néanmoins, concernant la demande de subvention du chef d'établissement de la providence, la demande de subvention de l'établissement sera rejetée mais les familles dans le besoin pourront s'adresser à la Mairie afin de faire une demande d'aide.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire



Sébastien LE MAROIS
Le secrétaire